

Bretagne lui-même. En 1907 et 1911, celui-ci objecta les fardeaux et responsabilités de sa charge, pour refuser la tâche supplémentaire qui eût consisté à recevoir des communications des possessions britanniques. Le changement n'eut pas lieu, mais on nomma un secrétaire permanent de la conférence impériale. La résolution que je viens de lire et qui fut adoptée en juillet dernier fut communiquée au cabinet impérial de guerre. Le premier ministre actuel d'Angleterre a pensé, comme ceux qui s'étaient prononcés en 1907 et 1911, qu'il ne devait pas se charger d'une tâche supplémentaire qui eût consisté à recevoir toutes ces communications, mais il a reconnu le bien fondé des prétentions des Dominions et le 30 juillet dernier le cabinet impérial de guerre adopta la résolution suivante :

1. Les premiers ministres des Dominions, comme membres du cabinet impérial de guerre, ont droit de communiquer directement avec le premier ministre d'Angleterre, et vice versa.

C'était là une reconnaissance du principe énoncé par les colonies autonomes.

2. Ces communications devront se limiter aux questions importantes pour le cabinet. Les premiers ministres eux-mêmes seront juges de la valeur de ces questions.

3. Les communications adressées au premier ministre par voie télégraphique devront, en règle générale, passer par le canal du Colonial Office, mais il sera permis d'adopter, dans des circonstances exceptionnelles, des moyens plus directs de communication.

Il est donc admis qu'en toute matière concernant le cabinet impérial, les premiers ministres des Dominions pourront désormais communiquer directement avec le premier ministre d'Angleterre, et vice versa.

Cette procédure fut inaugurée quand le premier ministre (sir Robert Borden) fut de retour au pays; les communications concernant les conditions de l'armistice, les conditions de la paix et la représentation du Canada au Congrès de la paix furent échangées directement entre M. Lloyd George et sir Robert Borden. Encore une preuve que le Canada est sur un pied d'égalité avec la mère patrie et les autres nations de l'empire. Voici un autre article qui fut adopté et incorporé dans la résolution :

Afin d'assurer la continuité du travail du cabinet impérial de guerre et un moyen permanent de consultation durant la guerre, sur les principales questions d'intérêt commun, le premier ministre de chaque Dominion aura droit de nommer un membre du cabinet demeurant ou se trouvant de passage à Londres, pour le représenter aux réunions du cabinet impérial de guerre qui auront lieu régulièrement dans l'intervalle des séances plénières.

Le premier ministre du Canada ne s'est pas prévalu de ce droit, car il est retourné

en Angleterre peu après, pour assister au Congrès de la paix. Tout Canadien doit être fier de constater que le Canada est devenu, non pas théoriquement, mais de fait, une nation, une des nations libres de l'empire britannique; que la voix de son pays puisse être entendue quand il s'agit de la solution de questions concernant la politique étrangère, la paix et la guerre, l'avenir enfin. Voilà un des résultats consolants de la guerre.

Notre situation au point de vue constitutionnel a intrigué certains hommes d'Etat, au Congrès de la paix; ils ne pouvaient croire possible un empire composé de nations autonomes ayant chacune un parlement pour diriger, dans une large mesure, sa propre politique.

L'histoire politique du monde n'offre rien de comparable à l'empire britannique. Il n'y avait jamais eu auparavant un empire composé de nations autonomes devant allégeance à un même Souverain, mais ayant chacune la direction de ses affaires intérieures. C'est la plus frappante démonstration de liberté démocratique qui ait jamais été donnée au monde. Le peuple anglo-saxon a été le pionnier des institutions constitutionnelles et démocratiques et son exemple a été suivi par les autres nations. Il a fait plus qu'indiquer la voie—il l'a parcourue avec succès. Je n'ai aucun doute qu'il sera aussi heureux dans cette nouvelle aventure qui intéresse plus de 400 millions d'êtres humains, plus d'un quart de la population du globe, habitant tous les continents et la plupart des îles de la mer. Cette ligue de nations que nous appelons l'empire britannique sera le couronnement triomphal du génie anglo-saxon dans l'art de gouverner.

M. MACKIE (Edmonton-Est): A propos de la situation du Canada comme nation, sir Robert Borden sera-t-il invité à apposer sa signature au bas d'un traité conclu à la conférence de la paix, en Europe ?

L'hon. M. ROWELL: J'ai traité de la situation du Canada comme une des nations de l'empire; j'arrive maintenant à notre situation parmi les nations du monde, en général. La question de mon honorable ami...

M. LAPOINTE (Kamouraska): L'honorable ministre dit qu'une nouvelle conférence aura lieu pour étudier les changements dans les relations constitutionnelles entre les différentes parties de l'empire. Le Parlement canadien sera-t-il consulté sur l'attitude à prendre à cette conférence ?